Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_58-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze avril deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le jeudi neuf avril deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle Aimé Le Foll, sous la présidence de M. Philippe Roullé, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Camille MOYENCOURT, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Vincent BOUCHE, Françoise RIOU, Muriel CARUHEL.

Représentés (2) : Brune BEGUIN pouvoir à Camille MOYENCOURT, Corinne LUCAS pouvoir à Françoise RIOU.

Absente (1) : Véronique SALZE-LOZAC'H.

Monsieur Gabin JUBAULT a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°58-2026
Renouvellement du Conseil d'exploitation des mouillages

Rapporteur : Philippe Roullé

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;

Vu les autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime en date du 01/01/2023 (grande plage) et du 20/10/2014 (Fosse aux Vaults) ;

Vu les statuts de la régie autonome des mouillages en date du 19 janvier 2015 ;

Vu l'article 4 des statuts précisant que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil Municipal sur proposition du Maire ;

Vu l'article 5 des statuts précisant la répartition des membres du conseil d'exploitation à 6 conseillers municipaux et 6 usagers ;

M. le Maire rappelle que la commune de Saint-Lunaire a été autorisée à occuper temporairement deux portions du Domaine Public Maritime pour organiser et gérer deux zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) pour le stationnement de bateaux de plaisance, à savoir, la zone de mouillage de la Grande Plage et la zone de mouillage de la Fosse aux Vaults.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260415-2026_58-DE

Ces mouillages sont administrés par un Conseil d'exploitation composé de 12 membres : 6 représentants de la commune élus par le conseil municipal et 6 membres nommés par le maire représentant les associations d'usagers.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est proposé de désigner 5 représentants de la commune qui seront, en plus du Maire, appelés à siéger au conseil d'exploitation des mouillages.

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret, sauf si le conseil municipal y déroge à l'unanimité, ou s'il y a une seule candidature ;

Considérant les candidatures à ces postes pour le collège des représentants de la commune :

1. M. Philippe ROULLE, maire (Membre de droit)
2. M. Bruno LEGRAND, adjoint au maire
3. M. ERIC LEGRAND, conseiller municipal
4. Mme Nathalie HAMON, conseillère municipale
5. M. Grégoire BOUREL, conseiller municipal
6. M. Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, conseiller municipal

Considérant la présence d'une liste unique et en conformité avec l'article L2121-21 du CGCT, il est décidé de procéder à l'élection des représentants de la commune par un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***PROCEDE*** *au renouvellement du collège des représentants de la commune par un scrutin ordinaire à main levée ;*
- ***PROCLAME*** *élus les Membres du conseil d'exploitation des mouillages suivants :*
  - *Membre de droit : Philippe ROULLE ;*
  - *Membres élus : Bruno LEGRAND, Eric LEGRAND, Nathalie HAMON, M. Grégoire BOUREL, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Pour